



UN PAS AVEC VOUS

Bulletin d'informations générales de la Municipalité de Mauborget

N°1 - 2021 / mars /ag



Recensement des chiens

En application du règlement du 20 décembre 1978 et de l'arrêté du Conseil d'Etat du 2 septembre 1987 concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens, la Municipalité informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'ils sont tenus de déclarer à l'administration communale pour le **20 mars au plus tard** :

- les chiens acquis ou reçus en 2020
- les chiens nés en 2020 et restés en leur possession
- les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2020 pour radiation
- les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.

Un formulaire officiel d'enregistrement est à votre disposition auprès du greffe municipal ou sur le site www.vd.ch/scav.

Nous vous informons que ce formulaire est à disposition des communes comme des propriétaires de chien, lesquels peuvent le remplir annuellement à l'attention de leur commune de domicile, par exemple lors de l'acquittement de l'impôt sur les chiens, ou lors de l'annonce du chien, ou encore lors de toute mutation concernant le chien.

L'identification des chiens par puce électronique est obligatoire pour tous les chiens acquis ainsi que les chiens nouveau-nés.



Site « sur la Côte »

**OUVERTURE dès le
1^{er} mai 2021
De 19h00 à 19h30 tous les mercredis.**

Doivent être déposés :

- les déchets encombrants
- la ferraille
- le gazon

Nous vous rappelons que

- les déchets de branches de plus de 10 cm de diamètre sont à déposer dans **la benne à bois**
- les petites branches de moins de 10 cm de diamètre dans **la benne à compost**.

D'autres informations complémentaires suivront.



Déchetterie de la Magnenaz

Nous vous remercions chaleureusement pour l'effort concernant le tri des déchets effectué jusqu'à ce jour.

Toutefois, nous vous rendons attentifs sur le fait que **les consignes ne sont pas toujours respectées !!!**

A l'avenir, sans une amélioration constatée, nous nous verrons dans l'obligation de restreindre les horaires, voir l'application d'une surveillance.



TRAVAUX ROUTE CANTONALE FONTAINES S/GRANDSON – VILLARS BURQUIN

La route Fontaines-sur-Grandson - Villars-Burquin fera l'objet de travaux importants.

Le début des travaux commenceront en principe le mardi 6 avril 2021 et dureront environ jusqu'à fin août 2021.



Le tronçon sera fermé complètement. Une déviation par la route cantonale Villars-Burquin / Romairon / Fontanezier / Bonvillars / Champagne (et vice versa) sera mise en place.

Aucune possibilité d'utiliser les routes communales, Vaugondry / Champagne et Villars-Burquin / Grandevent / Fontaines sur Grandson



Elections communales du 07 mars 2021

Ordre du jour pour les élections de la municipalité et du syndic

08h30 – 09h30	Ouverture du bureau de vote pour le 1^{er} tour municipalité. <i>(Si le 2^{ème} tour municipalité n'est pas nécessaire : dépôt des listes 1^{er} tour syndic).</i>
10h00	Proclamation des résultats.
10h30	Délai de dépôt des listes pour le 2 ^{ème} tour Municipalité auprès du Président. <i>(Si le 2^{ème} tour municipalité n'est pas nécessaire : dépôt des listes 1^{er} tour syndic).</i>
11h30-12h30	Ouverture du bureau de vote pour le 2^{ème} tour municipalité. <i>(Si le 2^{ème} tour municipalité n'est pas nécessaire : vote 1^{er} tour syndic).</i>
12h45	Proclamation des résultats.
13h15	Délai de dépôt des listes pour le 1 ^{er} tour syndic auprès du Président. <i>(Si le 1^{er} tour syndic a déjà eu lieu : dépôt des listes 2^{ème} tour syndic).</i>
14h15-15h15	Ouverture du bureau de vote pour le 1^{er} tour syndic. <i>(Si le 1^{er} tour syndic a déjà eu lieu : vote 2^{ème} tour syndic).</i>
15h30	Proclamation des résultats.
16h00	Délai de dépôt des listes pour le 2 ^{ème} tour syndic auprès du Président.

Toutes les personnes qui souhaitent obtenir UN PAS AVEC VOUS en version électronique sont priées de s'annoncer par mail à commune.mauborget@bluewin.ch Sujet : Un pas avec vous.
Nous vous en remercions.